

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Le **20 mai 2021** à **20h00**, mairie. Séance sans public, hormis la presse, convocation du 11 mai 2021.  
Secrétaire de séance : Valérie GROSSE

### Liste des présents :

Nom Prénom	Présent	Excusé	Absent
BAUER Paul André	X		
BAUMANN Christophe	X		
BECKEL Claude	X		
DANIS Marc	X		
GROSSE Valérie	X		
MARTIN Karine	X		
PERINO Christophe	X arrivée à 20h50		
PHILIPPOT Soazig	X		
PIERRAT Denis	X		
PISANO Jeannette	X		

### Ordre du jour :

#### Informations :

- Mesures des radars route de Metz et route de Kirsch présentées par Denis PIERRAT.  
route de Kirsch : 49 km/h en moyenne, 10 km/h en dessous de la moyenne enregistrée  
route de Kédange.  
Pic de vitesse matin et soir.

Route de Metz : enregistre uniquement les vitesses supérieures à 50 km/h.  
Moyenne des excès de vitesse = 62 km/h (contre 59 km/h route de Kédange)

Arrêt de la location du radar supplémentaire.

- Mise en place VPN.  
Denis PIERRAT a réceptionné le matériel informatique destiné à l'utilisation à distance. A configurer.
- Point sur locations salles.  
Valérie GROSSE expose les données actuelles. Réouverture de la location au 19 mai mais annulation par les personnes réservataires. Du 9 au 29 juin : allègement des mesures (pas de repas dansant, jauge) ; 2 locations concernées ; VG va prendre contact pour



savoir si maintien ou pas. A partir du 30 juin réouverture libre. De nouvelles réservations arrivent pour 2022.

- Point sur conseil des jeunes.  
Jeannette PISANO rend compte de la commission environnement du conseil des jeunes ; tenue d'un stand lors de la fête du printemps et présentation de leur jardin en permaculture. Ils ont reçu beaucoup d'encouragement. Belle réussite.  
Opportunité de récupérer de la terre végétale pour ce jardin.  
Nouvelle réunion d'ici fin juin (commission animation).
- Rapport réseau de chaleur.  
Paul-André BAUER présente la dernière version de l'étude MATEC avec prise en compte des modifications et plus complète. Document envoyé avec la convocation aux membres du conseil municipal.  
Investissement total 836 K€.  
Consommation annuelle de bois estimée= 900 m<sup>3</sup>  
Cette étude servira de base pour la consultation de la maîtrise d'œuvre. Le maître d'œuvre choisi estimera les coûts. Ensuite les demandes de subventions seront établies.  
En fonction du reste à charge le projet sera réalisé tout ou partie.
- Matériel informatique usagé.  
Karine MARTIN rend compte de la livraison, avec l'aide de Claude BECKEL et Martine GANION, chez PC Solidaires à Metz du matériel informatique usagé stocké notamment dans le grenier de la bibliothèque. Ce matériel sera destiné aux familles défavorisées, aux étudiants ou recyclé.  
La question d'une collecte pour les particuliers est posée.
- Apéros débats.  
Le groupe « citoyens luttangeois » a souhaité avoir un échange avec la municipalité à propos du projet de la chaudière biomasse.  
Le conseil municipal souhaite poursuivre la démarche de communication avec la population. Les « apéros débats de l'été » sur la terrasse du comptoir luttangeois seront organisés. 4 sujets ont été retenus :
  - Enfance et petite enfance : 01/08 à 10h30
  - Système de chauffage à énergie renouvelable : 08/08
  - Aile est du château : 22/08
  - Plan de circulation : 05/09
- Arc-Ad à Luttange.  
Les animations jeunesse de l'Arc Mosellan sont proposées les semaines d'été. Luttange participera pour la 1<sup>ère</sup> fois et accueillera la semaine du 26/07 au 30/07; les associations luttangeoises proposeront des activités.
- Commission environnement du 19/05/2021.  
Le compte rendu sera prochainement diffusé. Soazig PHILIPPOT présente les travaux de la commission : système de facturation du bois d'affouage, travaux sur la signalétique de l'arboretum pour installation début juillet. Un panneau fourni par la CCAM concernant



le sentier de randonnée passant par Luttange sera posé place du Château. Au verso, la commune présentera l'historique du château.

2 autres panneaux signalétiques seront posés : mini-ferme, préparé en collaboration avec le périscolaire et arboretum.

- Tour de forêt du 22/05/2021 à 9h, avec Nicolas BAUER, technicien ONF, pour présentation des travaux d'exploitation.
- Demande MAM.  
Le conseil municipal est préoccupé de la perte d'assistantes maternelles alors que la demande est réelle. La mairie a rencontré 3 personnes qui recherchent un local pour implantation d'une maison d'assistantes maternelles (MAM). Le maire a pris contact avec TDF pour une éventuelle location de leurs anciens bureaux. Une rencontre commune est programmée le 16/06  
En parallèle, une réunion d'information organisée par la CCAM aura lieu le 29/06 pour tenter de susciter des vocations.
- Effectif écoles.  
Karine MARTIN présente les prévisions d'effectif à la rentrée : 88 élèves, en augmentation.  
*Maternelle :*  
16 PS  
14 MS  
*Ecole élémentaire :*  
GS 9  
CP 9  
CE1 : 11  
CE2 : 14  
CM1 : 11  
CM2 : 4
- Forêt : affouage, débardage et travaux.  
Christophe BAUMANN explique que les travaux d'affouage sont terminés : 4294€ facturés, il reste 2 coupes à relever.
- Zone déchets.  
Marc DANIS présente les plans. Les travaux démarrent le 21/05 : création d'un parc à containers + divers travaux de voirie sur la commune. Récupération de la terre végétale.
- Logements école.  
Claude BECKEL expose l'état d'avancement des travaux. Reste à faire : pose des cuisines, portes d'entrée, peinture murs. Fin prévue mi-juin.  
En attente de la pose des compteurs ENEDIS.  
Location prévue début juillet.
- Arrêté complémentaire DRAC.



La DRAC prescrit des fouilles importantes à l'intérieur des murs de l'aile Est. Un arrêté modificatif a été pris, il est un peu moins contraignant (épaisseur de 1.5m à 0.7-0.8m). Une rencontre de l'entreprise retenue pour les travaux de gros œuvre est prévue le 2 juin. Un retard important pour débiter les travaux est inéluctable.

- Elections.  
Dimanche 30 mai 2011, le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales partielles complémentaires, aura lieu à la mairie et dépouillement à la salle médiévale. Quelques postes restent à pourvoir pour la tenue du bureau de vote.  
Le maire informe le conseil municipal qu'à l'issue des élections municipales il n'y aura pas de nouvelle élection du maire et des adjoints.
- Jobs d'été.  
L'appel à candidatures a remporté du succès : 8 places seront disponibles cet été. 14 candidatures ont été reçues. Le choix sera fait avant fin mai.
- Vente de la poste.  
2 dossiers sont en cours de traitement chez le notaire. Les prêts ont été validés pour les acheteurs. L'un est en attente de cautionnement. Le géomètre doit remettre son PV d'arpentage.
- DIA.  
Le maire présente les déclarations d'intention d'aliéner 2021. Il n'a fait valoir aucun droit de préemption.
- Barbecue élus – salariés.  
Karine MARTIN propose l'organisation d'un barbecue offert par le maire et les adjoints avec les élus et les salariés communaux le samedi 19/06 au soir avec conjoint et enfants (salle médiévale et cour du château), dans le respect des règles sanitaires.
- Point sur le financement des dossiers en cours.  
Le maire présente la situation globale du montant des travaux pour les travaux du « comptoir luttangeois » : 325 k€ pour un montant de marchés de 339 k€, en attente du PV de réception pour percevoir les 41 K€ de subventions. Les autres travaux sont à payer et les subventions sont en attente de versement.  
Le maire a reçu la DGFIP et contracté une ligne de trésorerie de 100 k€ avec la Caisse D'Epargne. Cette ligne de trésorerie devra être remboursée sous un an. La vente de la poste le permettra.

#### **1. Choix des illuminations de Noël.**

Présentation du devis de la société FESTILIGHT par Christophe PERINO : boules lumineuses, guirlandes pour les platanes, guirlande stalactite pour bordure de toit, sapin lumineux, branches lumineuses, ...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la somme de 5000 € TTC pour l'achat d'illuminations de Noël et charge la Commission « municipalité au quotidien » du choix et de la négociation des tarifs.

## **2. Vente d'une parcelle communale.**

Le conseil municipal a délibéré (délibération 19) le 18 février dernier concernant une convention avec le lotisseur FB Aménagement. La forme de cette convention n'est pas possible. FB Aménagement propose donc d'acheter à la commune la parcelle 438 de la section 34 (3.98 ares) permettant l'accès à la ruelle aux Loups. Le maire a rencontré le notaire de la commune le 19 mai pour lui soumettre le projet de compromis de vente. Le notaire propose quelques compléments, acceptés par le lotisseur.

Il existe cependant une alternative : le paiement en nature par 2 parcelles à bâtir.

Le règlement du lotissement incombe à la commune.

Une réunion avec les personnes publiques associées concernant la révision allégée du PLU aura lieu le 02/06 au matin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la vente de la parcelle 438 de la section 34 (3.98 ares) à FB Aménagement au prix de 225 k€ et charge le maire des formalités de l'acte notarié.

## **3. Décisions modificatives : -10 000 € compte 21318 autres bâtiments ; +10 000 € compte 2031 études**

Le maire propose de modifier le budget pour prendre en compte en investissement l'étude pour la révision allégée du PLU qui était prévue en fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le budget primitif 2021 comme suit :

- -10 000 € au compte 21318 autres bâtiments,
- +10 000 € au compte 2031 études.

## **4. Adhésion à @ctes**

Le maire explique que les actes des collectivités doivent être dématérialisés pour être transmis à l'Etat (la préfecture). Cela permet aussi d'accélérer le processus de contrôle de validité des délibérations.

Le maire propose de faire appel à la société JVS qui fournit déjà le logiciel de la mairie concernant notamment les finances, les élections, les ressources humaines. Il informe à ce sujet le conseil d'une formation sur ce logiciel ouverte aux volontaires qui aura lieu le 16/06/2021 à 14h en mairie.

Le coût de mise en place est de 120€ pour la création du compte, 143 € / an pour la transmission et le parapheur et 310€ tous les 3 ans pour les certificats électroniques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le raccordement de la commune à @ctes, choisit l'opérateur JVS et autorise le maire à signer la convention avec la préfecture et le contrat avec l'opérateur.



#### **5. Adhésion à la police intercommunale**

La mise en place d'une police intercommunale avait été évoquée le 14 janvier dernier. Le conseil municipal n'était pas convaincu par l'utilité d'une police intercommunale sur un tel périmètre d'action. Une réunion à l'initiative du maire de Kédange s'est tenue le 6 mai dernier à laquelle Luttange n'a pas participé.

Le nombre de communes intéressées a baissé, ce qui rend le périmètre moins important. Metzeresche, Bettelainville, Buding, Inglande et Kédange sont intéressés pour un total de 26 heures par semaine. L'adhésion de Luttange permettrait la continuité géographique.

Le maire, par solidarité avec les communes voisines, propose une adhésion a minima avec 1h par semaine, ce qui représente un coût annuel d'environ 1300 €.

La solution envisagée s'apparenterait au recrutement d'un garde champêtre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 2 abstentions, valide le principe de participation de la commune de Luttange au dispositif pour 1h/semaine pour un cout annuel de 1300€.

#### **6. Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en contrat à durée déterminée**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux, notamment son article 136 ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 1-2 qui prévoit que la rémunération des agents contractuels sous contrat à durée (in)déterminée fait l'objet d'un réexamen au moins tous les trois ans ;

Vu l'entretien d'évaluation en date du 27 avril 2021 ;

Considérant que les résultats professionnels au regard des objectifs fixés à l'agent justifient la revalorisation de la rémunération de l'intéressé(e) ;

Sur le rapport du maire et après en avoir délibéré ;

#### **DECIDE**

La rémunération de l'emploi de adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe, échelon 6, indice brut 387, majoré 354 est modifiée et sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de échelon 7, indice brut 404, majoré 365, à compter du 01/06/2021.

#### **Commune de LUTTANGE**

2, place du Calvaire - 57935 LUTTANGE / Téléphone 03 82 83 51 92 / Fax 03 82 83 51 91 / Email : mairie.luttange@wanadoo.fr



Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### **7. Remplacement d'un salarié pendant les congés**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment **l'article 3-1 (remplacements)**,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement d'agents territoriaux indisponibles,

Sur le rapport du maire après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

- d'autoriser le maire, pour la durée de son mandat à recruter, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

La rémunération sera limitée à celle de l'agent à remplacer.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

#### **8. Choix des entreprises pour la rénovation de l'aile Est du château**

L'analyse financière des offres des entreprises pour la rénovation de l'aile Est du château a été réalisée le 25 mars dernier. Le contrôle de la conformité des offres et de l'aspect techniques a été fait par les bureaux d'études et présenté le 15 avril. Le maire a présenté ces résultats lors du conseil municipal du 27 avril.

Le maire propose au conseil municipal de valider le choix des entreprises pour un montant total de 1 008 k€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le choix des entreprises suivantes et charge le maire de passer les marchés.

- GO et VRD : COSTANTINI
- CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE : MADDALON
- MENUISERIES EXTERIEURES / INTERIEURES – SERRURERIE : TEITGEN
- RAVALEMENT : AYRIKAN
- PLATRERIE – FAUX PLAFONDS : BATICONCEPT
- CHAPE – CARRELAGE – FAIENCE – BETON CIRE : MELLONI
- ELECTRICITE : ATOM ENERGIE
- CVS : LORRY
- PEINTURE / SOL SOUPLE STRATIFIE : FAUST

Fin de séance : 23h05

**Commune de LUTTANGE**

2, place du Calvaire - 57935 LUTTANGE / Téléphone 03 82 83 51 92 / Fax 03 82 83 51 91 / Email : mairie.luttange@wanadoo.fr